

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 FEVRIER 2009

Le vingt sept février deux mil neuf, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 19 février 2009 adressée par Monsieur CORGER Hervé, Maire

Présents ASTIER Raymond, BERNARD Sylvie, BOISSAT Paul, CHAPEY Gérard, CHARCOT Catherine, CHAUVE Pierre, CHERASSE Yvette, CORGER Hervé, DEBAIN Christiane, DUPUIS Alain, FAYARD Monique, FOURNIER Michel, GIRAUDET Thierry, JEAN Brigitte, MITON Sophie, MIZOULE Jacqueline, PEREZ Pierre, RASTOIX Pascale.

Excusé : Mr BOILE Antoine

Secrétaire de séance : Mr DUPUIS Alain

Secrétaire administrative : Melle BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir rajouter une délibération à l'ordre du jour : Demande de subvention Espace culturel : mobilier

ORDRE DU JOUR :

1. Compte Administratif 2008 :

Commune

Assainissement

Biens de section

Compte de gestion 2008

Affectation du résultat 2008

2. Surtaxe assainissement 2009

3. Réaménagement prêt M49

4. Création postes : Adjoint Technique 1ère classe

5. Rachat terrain EPF/Smaf : actualisation prix

6. Conventions : fossé Bargoin

Fossé Barthélémy

7. Adhésion communes : EPF/Smaf

8. Demande de subvention : Espace culturel : mobilier

9. Questions diverses

1. COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Monsieur le Maire présent le Compte Administratif 2008

A- COMMUNE

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses s'élèvent à 1 022 066.17 €

011	Charges à caractère générales l'unanimité	358 458.02 €	VOTE : Pour à
012	Charges de personnel	465205.68 €	VOTE : Pour à l'unanimité
65	Charges de gestion courante	112 526.94 €	VOTE : Pour à l'unanimité
66	Charges financières	63 397.53 €	VOTE : Pour à l'unanimité
042	Opérations d'ordre	22 478.00 €	VOTE : Pour à l'unanimité

Les recettes s'élèvent à 1 234 663.83 €.

013	Atténuation de charges	56 711.75 €	VOTE : Pour à l'unanimité
70	Produits et services	98 489.68 €	VOTE : Pour à l'unanimité
73	Impôts et taxes	589 610.71 €	VOTE : Pour à l'unanimité
74	Dotations et participations	436 904.23 €	VOTE : Pour à l'unanimité
75	Produits de gestion courante	42 660.87 €	VOTE : Pour à l'unanimité
77	Produits exceptionnels	4 100.62 €	VOTE : Pour à l'unanimité
042	Opérations d'ordre	6 185.97 €	VOTE : Pour à l'unanimité

Soit un excédent de fonctionnement 2008 de 212 597.66 €

INVESTISSEMENT :

Les dépenses s'élèvent à 1 395 129.50 €.

Elles sont constituées d'achat d'équipement ou travaux réalisés sur la commune et du remboursement du capital des emprunts.

Les opérations suivantes ont été votées à l'unanimité en dépenses et en recettes :

	DEPENSES	RECETTES
Espace Sportif	1 108 761	231 156
Voirie Urbaine	38 247	15 422
City Stade	8 406	
Stade	4 248	
Voirie Rurale	27 971	6 399
Espace Culturel	2 989	
Matériel de voirie	4 736	
Ecole	5 314	
Bâtiment divers	61	
Salle des fêtes	2 501	
Restaurant scolaire	7 689	1 593
Mairie	24 960	
Total	1 235 883	245 570

Les recettes s'élèvent à 1 502 845.62 €.

Elles sont composées des subventions perçues pour les travaux soient 245 570 € de solde d'exécution d'investissement 2007 s'élève à 202 455.86 €.

Des remboursements du fond de compensation de la TVA concernant les travaux payés en 2006 s'élèvent à 34 566 €.

Les taxes locales d'équipement à 19 851 €, et l'affectation du résultat de fonctionnement de 2007 à 362 261.95 €.

Un emprunt a été réalisé à hauteur de 560 000 € pour les travaux de l'Espace Sportif.

Le Conseil Général a versé 8 060 € de subventions au titre des travaux générales de sécurisation routière.

Les opérations d'ordre ou immobilisations se sont élevées à 22 478 €.

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses 204 629 € et en recettes 65 533 €, il décide d'affecter 31 379.88 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

VOTE : Pour à l'unanimité

Le conseil municipal constate un excédent d'investissement de 107 716.12 €.

Le compte de gestion de la perceptrice, en tout point identique au compte administratif est accepté à l'unanimité.

B- BIENS SECTION EPINET / PUY CHANY

Compte tenu des restes à réaliser fin 2008

En	dépenses	204 629 €
En	recettes	65 533 €

Le conseil municipal décide d'affecter 31 379.88 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES		RECETTES	
	2008		2008	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
61521Entretien	4 136,99 €	0,00 €		

terrains

61523	Entretien voirie	2 900,00 €	0,00 €	7083	Revenus des immeubles	2 700,00 €	2 887,30 €
63512	taxes foncières	2 000,00 €	1 311,00 €	002	Résultat reporté	6 336,99 €	6 336,99 €
Total		9 036,99 €	1 311,00 €	Total		9 036,99 €	9 224,29 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

2152	Installation voirie	505,00 €	0,00 €	001	Résultat reporté	505,00 €	505,00 €
Total		505,00 €	0,00 €	1068	Exced fonct capitalisé	505,00 €	505,00 €

Excédent de fonctionnement : 7 913.29 €

Excédent d'investissement : 505.00 €

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2008 et constatant que le compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 7 913.29€. Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

↳ Affectation à l'excédent reporté 7 913.29 €

VOTE : Pour à l'unanimité

Le compte de gestion de la perceptrice, en tout point identique au compte administratif est accepté à l'unanimité.

C- ASSAINISSEMENT M49

Monsieur PEREZ présente le Compte Administratif du budget Assainissement

FONCTIONNEMENT

n°	DEPENSES	prévu	réalisé
6061	Fournitures non stockables	20 185,00	23 854,98
60612	ENERGIE (électricité)	1 000,00	1 688,39
6068	autres matières et fournitures	0,00	812,65
615	Entretien& Réparation	24 119,30	368,42
623	Pub & com	0,00	97,59
622	honoraires (intermédiaires DDA)	0,00	6458,4
628	Divers(dossiers SPANC)	0,00	334,26
	011Charges à caractère général	45 304,30	33 614,69
6811	Dotation aux amortissements	15 133,49	1446,15
	042Opération d'ordre entre section	15 133,49	1446,15
6611	charges financières	25 835,00	25834,29
	66charges financières	25 835,00	25834,29
6711	Intérêts	240,00	239,61
	67Charges exceptionnelles	240,00	239,61
023	Virement section investissement	54 639,70	0,00
	023Virement section investissement	54 639,70	0,00
	TOTAL	141 152,49	61 134,74

RECETTES

002	Résultat reporté d'exploitation	74 374,00	74 371,81
70611	Redevance assainissement collectif	43 200,00	44 121,47

7063	Subvention Commune	20 578,49	20 184,40
74	Prime Agence Bassin Loire Bretagne	3 000,00	3 461,00

7012 Pénalités

TOTAL	141 152,49	142 138,68
-------	------------	------------

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2008 : 81 003.94 €

INVESTISSEMENT

n°	DEPENSES	prévu	réalisé	Report 2009
001	Déficit reporté	65 716,00	65 715,02	
213	Immo incorporelle			
2158	Autres immo corporelles	10 393,49	374,35	10019,14
139	Amortissement subvention inv	0,00		
2313	Constructions	892 000,00	841 899,70	45914,01
2315	Installations matérielles	0,00	4 186,29	

2762	Autre Immobilisation financière	124 883,00	124 853,67	
164	Remboursement ann. Capital	35 309,00	35 308,36	
	TOTAL	1 128 301,49	1 072 337,39	55 933,15

RECETTES

021	virement de la section fonctionnement	54 639,70	0,00	
2805	Concession & droit similaire	1 446,31	1 446,15	
1068	Affectation de résultat reporté	61 810,00	61 810,35	
2313	Immobilisations	124 883,00	124 403,87	
1312	subv AGENCE de l'eau/station	388 400,00	59 200,00	297 358,95
28158	Autres	187,18	0,00	
2315	Immo matériel & outillage	0,00	449,80	
1318	Subv CONSEIL Gal/station+réseau	262 251,50	294 092,55	
2762	Autres Immobilisations finan	121 183,80	124 853,67	
2813	Amortissement	13 500,00	0,00	
164	Emprunt	100 000,00	100 000,00	
	TOTAL	1 128 301,49	766 256,39	297 358,95

DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2008 : -306 081.00 €

Déficit Investissement 2008	-306 081,00 €
RESTE à réaliser dépenses au 31/12/2008	-55 933,15 €
RESTE à réaliser recettes au 31/12/2008	297 358,95 €
TOTAL	-64 655,20 €
Excédent fonctionnement 2008	81 003,94 €

AFFECTATION RESULTAT	81 003,94 €
INVESTISSEMENT :	64 655,20 €
FONCTIONNEMENT :	16 348,74 €

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2008 et constatant que le compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 81 003.94€. Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté	16 348.74 €
Exécution du virement à la section d'investissement	64 655.20 €

VOTE : Pour à l'unanimité

Le compte de gestion de la perceptrice, en tout point identique au compte administratif est accepté à l'unanimité.

2. SURTAXE « ASSAINISSEMENT » 2009 :

Monsieur PEREZ expose les prévisions concernant le budget M49 qui concerne l'assainissement pour les années à venir.

Du fait des investissements importants concernant la construction de la nouvelle station d'épuration, il convient, comme il avait été envisagé lors de la mise en place de ce projet, de prévoir une augmentation du taux de la surtaxe d'assainissement pour pouvoir équilibrer le budget dans l'avenir.

Le taux nécessaire pour obtenir cet équilibre est de 1 %.

Monsieur le Maire propose donc une augmentation du taux de la surtaxe d'assainissement de 0.60 à 1 %.

VOTE : Pour à l'unanimité

3. REAMENAGEMENT PRET M49 :

Monsieur PEREZ explique à l'assemblée que pour le financement de la nouvelle station d'épuration, un emprunt de 700 000 € a été contracté auprès de la Banque Populaire.

Du fait du surcoût de ce projet un deuxième emprunt de 100 000 € a dû être contracté auprès de la Banque Populaire.

Ces emprunts ont été contractés sur une durée de 15 années.

Pour minimiser l'impact de ces emprunts sur les finances locales, Monsieur PEREZ propose que ces emprunts soient renégociés sur une durée de 25 ans.

La Banque Populaire propose :

ARTICLE 1 : le Maire est chargé de conclure un emprunt de 701584.73 € destiné à financer le réaménagement du financement de la station d'épuration de Saint-Beauzire (prêts n°07016418 et 07029489).

ARTICLE 2 : Cet emprunt est réalisé aux conditions suivantes :

Taux : 4.95 %

Durée : 25 ans

Amortissement : 49529.99 €

Périodicité : annuelle

Frais de dossier : sans

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition ci-dessus.

VOTE : Pour à l'unanimité

4. CREATION POSTES : Adjoint Technique 1ère classe

Monsieur BOISSAT explique que 2 agents du service technique ont été reçus à leur examen.

Afin de permettre l'avancement de grade de ces agents techniques 2ème classe, il conviendrait de créer deux postes d'Adjoints Techniques de 1ère classe au 1er mars 2009 (35 h hebdomadaire).

VOTE : Pour à l'unanimité

5. TERRAIN EPF/Smaf : actualisation prix

· Terrain rue du Pont Neuf

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du rachat de la parcelle cadastrée AB 149p par la commune à l'EPF/Smaf les frais d'actualisation étant passé de 1633.40 € à 2171.77 €, le coût total du rachat passe de 55 766.65 € à 56 305.02 €

Il convient de valider ce nouveau coût d'acquisition.

Par ailleurs, en cas de nouvelle actualisation le coût de revente de cette parcelle à la SCI MKO Limagne sera réévaluée par rapport à la somme validée de 61 816.00 € HT.

Il convient donc de valider les deux délibérations concernant ces propositions :

· Rachat à l'EPF Smaf

Monsieur le Maire expose :

L'EPF/Smaf a acquis pour le compte de la commune de Saint-Beauzire, le terrain cadastré AB 27 dans le cadre d'un projet d'aménagement de logements sociaux et d'un local destiné à recevoir l'Espace culturel.

Il était prévu qu'une partie de cette parcelle soit rétrocédée pour la réalisation d'un bâtiment professionnel privé. Ce terrain d'une surface de 723m² a été recadastré AB149p.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de racheter le terrain AB 149p, d'une surface de 723m² pour poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix de 59 227.29 €. Sur ce montant la commune a déjà versé 5094.04 € au titre des participations. Au solde restant dû 54 133.25 € s'ajoute des frais d'actualisation pour un montant de 2171.77 € dont le calcul a été arrêté au 1er mai 2009, date limite de paiement, soit un total de 56 305.02 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le rachat par acte notarié de la parcelle AB 149p,
- Accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- Désigne Me PEYNET pour rédiger l'acte.

VOTE : Pour à l'unanimité

· Revente à SCI MKO Limagne :

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre du programme de réalisation de logements sociaux et d'un local pour l'espace culturel, le terrain cadastré AB 27 a été achetée par L'EPF Smaf, pour le compte de la municipalité.

Il était convenu avec des professionnels de la commune qu'une partie de ce terrain leur serait rétrocédé pour la construction d'un local professionnel privé. Il convient maintenant de réaliser cette vente, la commune ayant racheté cette parcelle, cadastrée AB 149p, d'une surface de 723 m², à l'EPF Smaf.

Après avoir obtenu estimation des services des domaines, Monsieur le Maire propose que cette parcelle soit vendue à la SCI MKO Limagne, pour la somme de 61 816 € HT. Cette somme sera réajustée en fonction des révisions de prix de rachat à l'EPF/Smaf à partir du 1er mai 2009.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- De vendre à la SCI MKO Limagne la parcelle cadastrée AB 149p, pour la somme de 61 816 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette procédure,

VOTE : Pour à l'unanimité

6. CONVENTIONS :

a- Fossé « BARGOIN »

Dans le cadre des travaux de remise en état des fossés dans le secteur de Maison Rouge, un fossé doit être créé pour récupérer les eaux de pluies provenant du domaine public.

Pour des problèmes de disponibilités foncières, il est convenu que ce fossé sera réalisé sur la propriété de Monsieur Bargoin Christian, cadastrée YA 7. Le coût de réalisation de ce fossé sera à la charge de la commune, ainsi que son entretien.

Pour réaliser cette opération, il convient de signer une convention avec Monsieur Bargoin, stipulant les différentes clauses inhérentes à ce dossier.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur Bargoin, concernant l'opération précédemment énoncée.

VOTE : Pour à l'unanimité

b- Fossé « BARTHELEMY » :

Monsieur Barthélemy Patrick a fait la demande que le fossé communal séparant les parcelles YP 10 et YP 15, en limite de la parcelle YP 6, jusqu'au droit de la parcelle YP 18, soit drainé et recouvert de terre végétale pour être cultivé.

Monsieur Barthélemy Patrick propose de réaliser les travaux, à sa charge, et d'assurer l'entretien de ces drainages pour éviter tout problème d'inondation.

Après avoir recueilli les avis favorables des propriétaires de la parcelle YP 6, et des services de la DDAF, la commission propose de donner un avis favorable à cette demande.

Les terres mises à disposition pour les cultures feront l'objet d'un bail précaire, consenti au tarif en vigueur sur la commune.

Pour permettre à cette opération de se réaliser, une convention doit être passée avec Monsieur Barthélemy Patrick, stipulant toutes les clauses inhérentes à ce dossier.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- De valider le projet précédemment énoncé
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur Barthélemy Patrick le concernant

VOTE : Pour à l'unanimité

7. ADHESION COMMUNES : EPF/Smaf

Les communes de :

ANGLARDS DE SALERS (15), par délibération du 5 décembre 2008,

GRANDRIF, par délibération du 27 septembre 2008,

ST BONNET LE BOURG, par délibération du 22 août 2008,

ST MARTIN DES OLMES, par délibération du 16 septembre 2008,

STE CATHERINE DU FRAISSE par délibération du 5 juillet 2008,

VARENNES SUR USSON, par délibération du 3 octobre 2008,

VIRLET, par délibération du 6 septembre 2008,

Ont demandé leur adhésion à l'Etablissement Public Foncier.;

Le conseil d'administration dans ses délibérations des 24 septembre, 19 novembre, 16 décembre 2008 a accepté ces demandes et l'assemblée générale de l'EPF réunie le 8 décembre a donné un avis favorable.

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF Smaf doivent ratifier cette demande d'adhésion.

VOTE : Pour à l'unanimité

8. DEMANDE DE SUBVENTION ESPACE CULTUREL « Mobilier » :

La commune de Saint-Beauzire a décidé d'adhérer au réseau des bibliothèques et des points lectures impulsé par la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat.

Afin d'accueillir des collections variées pour ses lecteurs et de pérenniser la qualité du Service Public, l'Espace Culturel doit acquérir du mobilier supplémentaire adapté à la bibliothèque. Il indique que cet équipement est éligible à une aide financière du Conseil Général.

Il propose le plan de financement suivant :

Dépenses HT	Recettes
Mobilier UGAP : <ul style="list-style-type: none">● Coussin LULU la tortue multi texture polyester coton : 102,59€● 10 grilles d'exposition jaune (gamme Monaco) : 102,59 € l'unité (total : 1025,90 €)	<ul style="list-style-type: none">● Conseil Général (40%) : 681,79€● Conseil Régional (20%) :

Mobilier ASLER diffusion : ● Poste informatique/roulettes (ref : ML93160G) : 576 €	340,90 € ● Commune de Saint-Beauzire : 1015,88 €
Total HT : 1704,49 € Soit Total TTC : 2038,57 €	Total TTC : 2038,57 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité la proposition ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services du Conseil Général à hauteur de 60% soit 1022,69 € HT.

VOTE : Pour à l'unanimité

9 QUESTIONS DIVERSES :

a- ZONE PILOTE HABITAT :

Une réunion des élus avec les aménageurs a eu lieu mardi 17 février. Le projet suit son cours. Une programmation sera prochainement proposée aux différents intervenants.

b- QUARTIER DE LA GARE :

La fin des travaux devrait intervenir en mars.

c- AMENAGEMENT CIRCULATION CENTRE BOURG :

Une rencontre avec les services du Conseil Général a eu lieu mercredi 25 février. Un projet sera présenté fin mars.

d- PRES SALES :

Le 26 février 2009 à 10 heures a eu lieu en mairie de Saint-Beauzire le Comité de pilotage « Natura 2000 Prés Salés » qui a réuni sous la présidence de M. JY Lallard, Sous-préfet de Riom, une quinzaine de représentants des collectivités territoriales, du CEPA, du monde agricole ou économique. Deux élus de la commune étaient présents. L'objectif de cette réunion était de faire le point sur de document d'objectifs concernant les Prés Salés de Saint-Beauzire et d'envisager les perspectives d'action pour l'année 2009.

M. le Sous-préfet indique qu'en 2010 tous les sites Natura 2000 devraient être dotés d'un document de gestion ; il en reste une vingtaine à lancer dans le Puy-de-Dôme. Les Marais Salés de Saint-Beauzire lui apparaissent comme un site difficile, à visibilité limitée.

M. Cordonnier, responsable scientifique du CEPA, fait une présentation des caractéristiques physiques et biologiques du site (espèces rares d'intérêt communautaire), et des obstacles à lever pour une meilleure mise en valeur, à savoir principalement le risque d'assèchement, la menace d'emprise autoroutière et la présence d'un secteur dégradé par un remblai de 18 000 m³ issu de la construction de l'autoroute. Est abordé également l'impact possible du futur autoport de Gerzat, projet qui doit tenir compte de la présence d'un site Natura 2000.

Une large discussion s'engage entre les participants pour rechercher des solutions à ces obstacles : élargissement des voies autoroutières existantes, autres fuseaux à imaginer plus au nord, possibilités de déplacement du remblai par accords avec la DRIR (réhabilitation des carrières en fin de vie), ou les responsables de grands projets du réseau routier (DDE) ou ferré (RFF).

Parmi les actions à mettre en œuvre pour valoriser le site, l'assemblée a retenu la clôture temporaire pour protéger le site, la mise en prairie de parcelles, l'organisation de visites guidées de découverte du site, qui tiennent compte de la position de la municipalité de Saint-Beauzire (voir PV du Conseil municipal du 19/12/2008).

La question du financement sur 6 années de ces actions fait apparaître un coût qui varie de 66 k€ à 573 k€ selon les actions retenues, sachant que l'enlèvement du remblai représente à lui seul 200 à 400 k€ selon la distance du lieu de stockage.

Après discussions et débats sur les points abordés, M. le Sous-préfet valide le Projet au nom du Comité de Pilotage. Il est décidé de réunir le prochain Comité de Pilotage en février 2010.

Un document « Natura 2000 en Auvergne » richement illustré a été distribué par le représentant de la DIREN, il peut être consulté à la mairie.

e- CIMETIERE :

Une mauvaise utilisation des robinets installés au cimetière est à l'origine d'une consommation anormale d'eau. Une étude de modification est en cours.

f- INFO :

Samedi 14 mars 2009 : Nettoyage de printemps

Jeudi 5 mars 2009 : Finances

Mercredi 11 mars 2009 : Finances

Jeudi 19 mars 2009 : CCAS

FIN DE SEANCE : 22h 45